



VILLE DE VARENNES-VAUZELLES

ARRÊTÉ terrain de football de Francheville

Olivier SICOT, Maire de la commune de VARENNES-VAUZELLES,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le terrain de Francheville ne peut être utilisé à compter de ce jour en raison des mauvaises conditions climatiques ;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre l'interdiction d'utilisation de ce terrain de Football tant pour les entraînements que pour les matches ;

ARRÊTE

Article 1er - L'utilisation du terrain de Francheville est interdite à compter de ce jour, tant pour les entraînements que pour les matches ;

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié aux responsables de l'ASAV FOOTBALL, au district et à la Ligue Bourgogne Franche Comté de Football ;

Article 3 - Le responsable du Service Municipal des sports et la Police Municipale sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à VARENNES-VAUZELLES, le 24 octobre 2023



Le Maire,

[Signature]
Olivier SICOT

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
CS 90703
58643 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr